



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du 30 septembre

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL - Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS – DATE D'APPLICATION : le VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEE DES 25 SEPTEMBRE 2022 (COUPES)

COUPE ARTOIS SENIORS (2EME TOUR)

Rencontre 25208097 : RC BRUAY – ES ALLOUAGNE

Réserve technique d'après match de BRUAY transformée en réserve d'après match (réclamation) pour le motif suivant : L'équipe d'ALLOUAGNE a qu'un seul joueur remplaçant noté sur la FMI alors qu'il y avait 3 remplaçants d'entrer en jeu pendant le match.

Réserve appuyée et confirmée, pouvant être prise en considération mais irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 5 (4 – 5).

Droits conservés

COUPE DEMANDRILLE (1ER TOUR)

Rencontre 25208166 : OLYMPIQUE LIEVIN (b) – US CHTS AVION (b)

Réserve d'avant match de LIEVIN sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club AVION pour le motif suivant : des joueurs du club de AVION sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par AVION 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1 (3 – 5).

Droits conservés

COUPE MALLEZ (1ER TOUR)

Rencontre 25208586 : US LESTREM (b) – UC DIVION (b)

Réserve d'avant match de DIVION sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club LESTREM pour le motif suivant : des joueurs du club de LESTREM sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Après contrôle de la feuille de match SENIORS D2 – Poule A « GUARBECQUE J.F. 1 – LESTREM U.S. 1 » du 18/09/2022, 1 joueur y figure et a participé.

La Commission donne match perdu par pénalité à LESTREM sur le score de 0 – 1 et qualifie DIVION U.C. pour la suite de la compétition.

Droits remboursés à DIVION.

Amende de 80 € à LESTREM

FORFAITS – JOURNEE du 17 SEPTEMBRE

U13 D4 – GROUPE H

Rencontre 25091316 : ASSB OIGNIES (c) / US BILLY BERCLAU (b)

1^{er} forfait de BILLY BERCLAU.

OIGNIES bat BILLY BERCLAU par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à BILLY BERCLAU.

Match retour OIGNIES

U13 D4 – GROUPE J

Rencontre 25091374 : FC LA COUTURE (b) / US NOEUX (d)

1^{er} forfait de LA COUTURE

NOEUX bat LA COUTURE par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LA COUTURE

FORFAITS – JOURNEES des 24 et 25 SEPTEMBRE

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE A

Rencontre 25002886 : OSC VITRY / USO DROCOURT

1^{er} forfait de DROCOURT

VITRY bat DROCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à DROCOURT

Match retour à VITRY

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE B

Rencontre 25003038 : ES SAINTE CATHERINE / US BOUBERS

1^{er} forfait de BOUBERS

SAINTE CATHERINE bat BOUBERS par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à BOUBERS

COUPE VETERANS ARTOIS

Rencontre 25107280 : US ANNEZIN / OLYMPIQUE LIEVIN

Forfait de LIEVIN

ANNEZIN bat LIEVIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LIEVIN

COUPE SENIORS LETEVE

Rencontre 25208264 : ES AGNY / AS BEAURAINS (b)

Forfait de BEAURAINS

AGNY bat BEAURAINS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BEAURAINS

COUPE SENIORS CICA

Rencontre 25208711 : FC LILLERS (c) / AS BARLIN (b)

Forfait de BARLIN

LILLERS bat BARLIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BARLIN

Rencontre 25208712 : CS PERNES (b) / ES OURTON (b)

Forfait de PERNES

OURTON bat PERNES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à PERNES

COUPE ARTOIS U18

Rencontre 25201808 : OS ANNEQUIN / AS PTT ARRAS

Forfait d'ANNEQUIN

ARRAS bat ANNEQUIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à ANNEQUIN

Rencontre 25201810 : AS SAILLY LABOURSE / OLYMPIQUE LIEVIN

Forfait de LIEVIN

SAILLY LABOURSE bat LIEVIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LIEVIN

COUPE ARTOIS U15

Rencontre 25194523 : AC NOYELLES GODAULT / USO LENS

Forfait d'USO LENS

NOYELLES GODAULT bat LENS par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LENS

COUPE ARTOIS U16

Rencontre 25187525 : OLYMPIQUE HENIN / AS VENDIN

Forfait de VENDIN

OLYMPIQUE HENIN bat VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à VENDIN

U13 D3 – GROUPE B

Rencontre 25089889 : AS LYSSOIS / AS VENDIN

1^{er} forfait de VENDIN

LYSSOIS bat VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à VENDIN

Match retour à LYSSOIS

U13 D4 – GROUPE H

Rencontre 25091317 : US BILLY BERCLAU (b) / AS PONT à VENDIN (b)

2eme forfait de BILLY BERCLAU

PONT à VENDIN bat BILLY BERCLAU par forfait - score 5/0.

Amende de 20 € à BILLY BERCLAU

U13 D4 – GROUPE J

Rencontre 25091379 : ESP. CALONNE LIEVIN / FC LA COUTURE (b)

2eme forfait de la couture

Esp. CALONNE LIEVIN bat LA COUTURE par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LA COUTURE

Match retour à CALONNE LIEVIN

U11 D3 – GROUPE F

Rencontre 25059746 : AS BREBIERES / US IZEL

1^{er} forfait de BREBIERES

IZEL bat BREBIERES par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à BREBIERES

U13 FEMININES A 8 – GROUPE B

Rencontre 25201858 : ES ANZIN / US NOEUX

1^{er} forfait de NOEUX

ANZIN bat NOEUX par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à NOEUX

Match retour à ANZIN

_Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.